



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 040-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.61

Déposée le : 03.03.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Schneider (Biel/Bienne, UDC) (porte-parole)
Müller (Orvin, UDC)
Cosignataires : 1

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Le rond-point du Taubenloch doit être maintenu

Le Conseil-exécutif est chargé de s'engager auprès des services nationaux compétents en vue de conserver le carrefour giratoire du Taubenloch, sur l'autoroute A16, après la fin des travaux. De son côté, le canton prend les mesures relevant de sa compétence aux fins de maintenir cet objet.

Développement :

Le tronçon de l'autoroute A16 entre Bienne (Champs-de-Boujean) et Tavannes fait l'objet de travaux complets d'assainissement depuis un an. Un carrefour giratoire à deux voies a été aménagé à la hauteur des Gorges du Taubenloch pour assurer la fluidité du trafic aux abords du chantier.

Depuis sa construction, ce carrefour exerce des effets positifs sur la circulation : les usagers de la route peuvent notamment tourner et repartir de la manière la plus simple en sens inverse, rendant inutile la traversée de la ville de Bienne, mais aussi des communes de Frinvilier et d'Orvin. En permettant au trafic de contourner en partie ces dernières, le giratoire du Taubenloch a trouvé sa place dans le réseau routier local.

Cela étant, cet objet n'est pas destiné à rester : il est prévu qu'il disparaisse au terme des travaux d'assainissement du tronçon. Toutefois, vu la meilleure fluidité du trafic, une telle mesure serait contre-productive : dès lors, il y a lieu de conserver ce rond-point.

Destinataires
– Grand Conseil